

N° 60/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

Objet de la délibération :

Adhésion à BGE France

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	1
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT

Excusé(e)

Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge MONNET

Absent(e)s

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence développement économique exercée par la Communauté de Communes Loue Lison,

Vu l'avis émis par la Commission 2 sur l'adhésion à BGE Franche-Comté,

Considérant qu'au titre de cette compétence, la CCLL a pour mission d'accompagner les porteurs de projets,

Considérant que l'association BGE Franche-Comté constitue un partenaire essentiel dans l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise,

Considérant que l'association BGE Franche-Comté permet aux porteurs de projet d'affiner, de structurer et de développer leurs projets, d'accompagner à la réalisation de l'étude de marché, de mobiliser les financements, de conseiller sur les statuts....

Considérant l'option selon laquelle la Communauté de Communes Loue Lison devient membre de soutien et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire pour un montant forfaitaire de cotisation de 1.500,00 € pour l'année civile 2023,

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver la Communauté de Communes Loue Lison à recueillir ces données dans le cadre de sa compétence développement économique, le conseil communautaire à la majorité et 1 contre (Catherine GRANDJACQUET) :

- Valide l'adhésion (option 3) à BGE Franche-Comté pour l'année 2023
- Autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion 2023 et tous les documents afférents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-60-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

